« Accélérons la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) en République Démocratique du Congo, avec le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) »

D. ABIBU RASHIDI

© **Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD)**
Ministère du Plan et Suivi de la Révolution de la Modernité
République Démocratique du Congo

Avec l'appui technique et financier du **Système des Nations Unies** en RDC et du PNUD-Centre de Service Regional pour l'Afrique/Ethiopie

République Démocratique du Congo
Ministère du Plan et Suivi de la Révolution de la Modernité
Observatoire Congolais du Développement Durable

Objectifs de Développement Durable (ODD)

Package national 2017-2021

Cibles et indicateurs priorisés

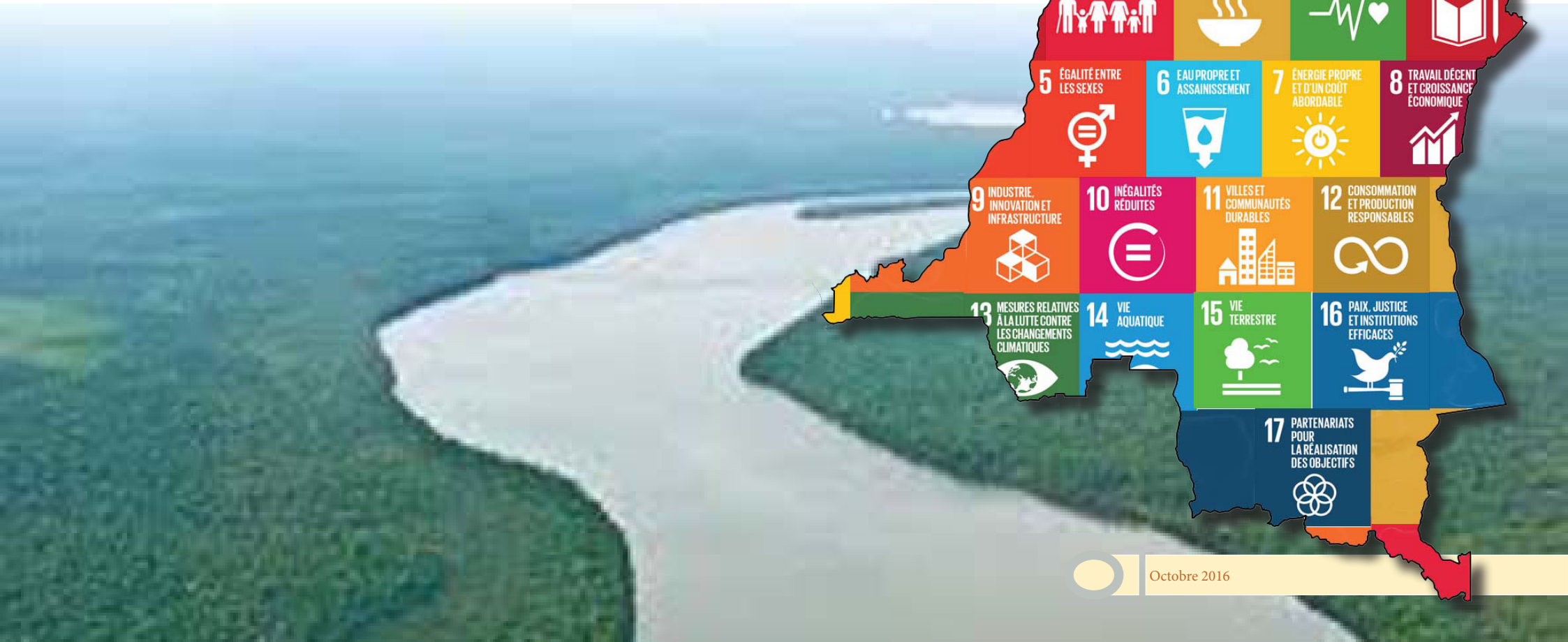

Octobre 2016

République Démocratique du Congo
Ministère du Plan et Suivi de la Révolution de la Modernité
Observatoire Congolais du Développement Durable

Objectifs de Développement Durable (ODD)

Package national 2017-2021

Cibles et indicateurs priorisés

Octobre 2016

Josselin LEON	UNICEF
Martin DURUISSEAU	Ambassadeur/Belgique
MUSONO Dais	UNESCO
SAVADOGO ABDOUR	Administrateur Eau/Ass
Modeste BOKATA	Consultant UND
KONE ISSA	Spécialiste UNICEF
Flavien MULUMBA	Secrétaire Exécutif UNICEF
Anna NITELEZI	UNICEF/Nutrition

Secrétariat technique, logistique et administration

SELEMANI TUENA MAMBA	Assistant Coordination/OCDD
Anaclet MWAMBA RAMAZANI	Secrétaire Administratif/OCDD
Achille LINDONDO	Chargé d'études/OCDD
Lambic IKOLO	Chargé d'études/OCDD
Eric MATEZUA	Chargé d'études/OCDD
Amina KOFAMA	Chargé d'études/OCDD
Aboubacar MUDJANA	Chargé d'études/OCDD
Martin DUNIA	Chargé d'études/OCDD
Michaël MALOJI MPOYI	Infographiste/E&I Consulting SARL
Asmini BWEBWE	Program Associate/Politic and Strategy Unit/PNUD

Introduction

En septembre 2015, la Communauté internationale a adopté sous l'égide des Nations Unies, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, un plan d'action mondial pour l'humanité, la planète et la prospérité pour les 15 prochaines années. Le programme met l'homme au cœur du développement et vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, préserver l'environnement et assurer l'avènement des sociétés plus pacifiques et inclusives. S'inscrivant dans le prolongement des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ce nouveau programme comprend dix-sept Objectifs de développement durables (ODD), assortis de 169 cibles et 231 indicateurs. Les objectifs et les cibles ont un caractère universel et concernent le monde entier, pays développés comme pays en développement. Ils sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable, à savoir : économique, sociale et environnementale.

Au regard de ces défis, il a été réaffirmé l'engagement de mettre en œuvre cet ambitieux programme en tenant compte des différences entre la situation, les capacités et le niveau de développement de chaque pays ainsi que des politiques et priorités nationales. Concrètement, si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Chaque État doit décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales, sans méconnaître le lien existant entre le développement durable et les autres processus en cours dans les domaines économique, social et environnemental.

Pour la République démocratique du Congo (RDC), le Ministère du Plan et Révolution de la Modernité, sous la coordination de l'Observatoire congolais du développement durable (OCDD), avec l'appui du Système des Nations Unies, a conduit de mai à août 2016 un processus de contextualisation et d'intégration des ODD et cibles dans le cadre de planification nationale, suivant l'approche « Stratégie d'Intégration – Accélération - Appui aux politiques » communément connue sous « Mainstreaming, Accelerating and Policy Support » (MAPS en sigle), développée par le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) pour appuyer les gouvernements dans la mise en œuvre des ODD au niveau national/régional. Ce processus largement participatif et inclusif, consistant

au renforcement des capacités nationales sur les ODD, l'analyse du cadre de planification existant ainsi que la priorisation des ODD et cibles nationales, a connu le concours de toutes les parties prenantes : gouvernement central et provincial, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers, etc. Sur les 169 cibles des 17 ODD, seulement 105 cibles sont concernées par l'exercice de priorisation compte tenu des 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, les 19 cibles relatives au partenariat et les deux cibles (14.6 et 14.7) qui ne s'appliquent pas aux pays en développement. Le package national priorisé des cibles ODD pour le prochain quinquennat (2017-2021) comprend donc 17 ODD, 38 cibles et 58 indicateurs. Il représente 36% des 105 cibles à prioriser et 22,5% du total des cibles des 17 ODD de l'agenda de développement à l'horizon 2030. La taille proportionnée de ce package, qui répond aux priorités du pays et rime avec sa vision d'émergence à l'horizon 2030, garantit sa faisabilité en permettant au pays de leur intégrer aisément dans les plans et stratégies de développement tant nationales que locales et d'assurer efficacement leur mise en œuvre, suivi et évaluation. Ce livret présente donc ce package dans l'objectif d'accroitre l'appropriation nationale et le sens de responsabilité.

NGONGO KITUTA	**DEP, Ministère des Hydrocarbures**
NSIALA RAMA	**DEP, Ministère de la Recherche Scientifique**
NTAMBWE KIOMBA	**DEP,Ministère des Finances**
ONAWOTSHO Adrien	**Expert/GET/TVC**
SHEKOMBA CK	**DEP, Ministère de l'Environnement**
SINGA KUSA	**Direction d'Etude Macroéconomique / Plan & SRM**
SOLUKA MAKANDA	**DEP, Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel**
TSHIMBINDA BILOLO	**DEP, Ministère de la Coopération Extérieure**
Véro NGALULA TSHOTA	**DEP, Ministère de la Justice et Droits Humains**
YAV MULAND	**DEP, Ministère du Portefeuille**
YEDI LUMBUNDO	**DEP, Ministère des Médias**
Théophile NEMUNDJIO	**UNFOA**
Mamadou NGOM	**OIM**
Pierre SHAMWEL	**UNFPA**
SANGANO	**ONUFEMME**
Thierno DIUOF	**UNFPA**
Lievin IZIE BAZAMA	**PRONANUT**
Auguste NGENDAHAGO	**UNOPS**
Chrispin SEDEKE	**CNAEHA**
Achille KATIKA	**Coopération coréenne**
Nana MIGABO	**ONU/Habitat**
Cleophas BASALUCI	**PAM**
Pembe LERO	**PAM**
Augustin BIKALE	**UNESCO**
Christopher GILL	**UNICEF**
Pacific MUGARUKA	**UNICEF**
Florent MUKENI	**Coordonnateur ENP**
Moïse MBILA	**Directeur Exe/ABEFND**
André LUBANZA	**UNIKIN/ICREDES**
Olga KAVIRA	**Expert ABA/Primature**
Jules MATUNGULU	**Expert/PGAI**
Bachir MBODJ	**HSE/OMS**

Claudine TSHIMANGA	Professeur – Université Catholique du Congo
Joël MUNKENI MAFUKU	Expert, Direction d'Etude Macroéconomique / Ministère du Plan & Suivi de la Révolution de la Modernité
Marcel KANDA MUKANYA	Expert, Direction d'Etude Macroéconomique/ Ministère du Plan & Suivi de la Révolution de la Modernité
Roger LUMUMBA	Expert, Direction d'Etude Macroéconomique/ Ministère du Plan & Suivi de la Révolution de la Modernité
Guylain TOTENGA	
Damas BALINGA	Expert, Direction d'Etude Macroéconomique/ Ministère du Plan & Suivi de la Révolution de la Modernité
Madeleine ANDEKA	Société Civile
Abdallah AMICI	Expert, Fédération des Entreprises du Congo
Marie-Claude PALATA	Chercheuse
Alain TSHISHIMBI	Expert, Infrastructure et Aménagement du territoire
Alexis MBOMA KAZOLE	DEP, Ministère de l'Economie nationale
Albert BAKAMBANA	DEP, Ministère de l'Agriculture
BASOSILA ATSHAENYELE	DEP, Ministère du Commerce
Damas MPUTU IKALI	DEP, Ministère de l'Urbanisme et Habitat
Colonel ISOMI	DEP, Ministère de la Défense Nationale
Victor KANGIMUYA	DEP, Ministère du Genre
KAYEMBE KATSHUNGABABO	DEP, Ministère de la Culture et Arts
LONGELELE LOFOO BANYELE	DEP, Ministère de l'Industrie
Bernard MAKWALA NGAMUTA	DEP, Ministère de la Justice et Droits Humains
MANGOMBO EPONY	DEP, Ministère Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat
Moïse MAWALA MASALA	DEP, Ministère de l'Environnement
MBUYAMBA MADIMBA	DEP, Ministère de la Coopération Régionale
NEMBUNZU MUGANDJO	DEP, Ministère Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat
MUDIASA BELELA	DEP, Ministère de la Justice et Droits humains
MUIPATE YATSHENDA	DEP, Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire
MUKENGE ILUNGA Franco	DEP, COSEP, Ministère du Plan & SRM
Denys MULUMBA TSHITENGE	DEP, Ministère de la Décentralisation
NGIESI MI-LUSU	DEP, Ministère des Affaires Sociales

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles priorisées

Objectifs de Développement Durable et les cibles priorisées	Indicateurs
Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, ventilée par sexe, groupe d'âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/ zone rurale)
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	Pourcentage de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, ventilé par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveaux nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)

Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	Prévalence de la sous-alimentation ;
	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience
2.2D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts-types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans ; (ii) Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, ventilée par types (surpoids et émaciation) ;
	Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, ventilée par types (surpoids et émaciation)

Comité d'élaboration

Supervision

Georges WEMBI LOAMBO	**Ministre du Plan et Suivi de la Révolution de la Modernité**
Franklin TSHAMALA MANYIKU	**Vice- Ministre du Plan et Suivi de la Révolution de la Modernité**
Priya GAJRAJ	**Directeur Pays, PNUD-RDC**

Pilotage et coordination technique

Jean Baptiste NTAGOMA	**Conseiller Principal, Primature**
Dieudonné FIKIRI ALIMASI	**Directeur de Cabinet/Min Plan & SRM**
Delphin ABIBU RASHIDI	**Coordonnateur National de l'OCDD**
Mansour NDIAYE	**Conseiller principal régional, PNUD-Centre de Service Régional pour l'Afrique/Ethiopie**
Ernest BAMOU	**Economiste Principal, PNUD-RDC**
Taib DIALLO	**Senior Policy Advisor/UN Integrated Office**
Per BJALKANDER	**Strategic Planning Advisor, UN**
Jean-Paul BOKETSU BOFILI	**Economiste National, PNUD-RDC**

Equipe de rédaction

Philémon MFULUTOMA LUKOKI	**Coordonnateur National Adjoint de l'OCDD**
Modeste NYEMBO KAKANDA	**Expert Pauvreté, Capital humain et Développement, OCDD**
Oasis KODILA TEDIKA	**Expert Analyses macroéconomiques, OCDD**

Equipe de validation

Roger KOYANGE PILIPILI	**Expert Démographie et Statistique, OCDD**
Etienne LUPAKA BAROANI	**Expert Suivi et Evaluation, OCDD**
Yung MASUDI MWANA YILE	**Expert Ressources naturelles, Environnement et Climat, OCDD**
Alain ALINGI BOYA	**Expert Conflit, Fragilité et New Deal, OCDD**

Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes ;
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié.
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes);
	Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes).
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives (ventilé par groupe d'âge, sexe et principaux groupes de population) ;
	Incidence de la tuberculose pour 1 000 personnes par an
	Incidence du paludisme pour 1 000 personnes par an ;
	Nombre de nouvelles infections à l'hépatite B pour 100 000 habitants au cours d'une année donnée ;
	Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires.

Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie	
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	Pourcentage des enfants/jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques;
	Ventilation par sexe, lieu de résidence, niveau de richesse (et d'autres critères selon la disponibilité des données).
4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	Pourcentage des jeunes/adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par types de compétence.
4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.	Pourcentage de la population par groupe d'âge ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) numératie fonctionnels.
	Ventilation par sexe, lieu de résidence, niveau de richesse (et par d'autres critères selon la disponibilité des données)

17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.	Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle ;
	Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle ;
	Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement.
17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.	Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement ;
	Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %.

17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.	Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable.
17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable.	Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays.
17.16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.	Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable.
17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.	Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile.

Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application les principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales ;
	Proportion de femmes occupant des postes de direction.

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	Pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	Pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité ;
	Pourcentage de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres.
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant.
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, ventilée par profession, groupes d'âge et types de handicap ;
	Taux de chômage, par sexe, groupes d'âge et types de handicap.

17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.	Moyenne pondérée des taux de droits de douane.
17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement; en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.	Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales.
17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés.	Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement.
17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.	Tableau de bord macroéconomique.

17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord.	Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications.	Proportion de la population utilisant l'Internet.
17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.	Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement.

Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	Part de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année ;
	Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport.
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière (en pourcentage du PIB et par habitant) ;
	Emploi dans l'industrie manufacturière (en pourcentage de l'emploi total).

Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.	Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant parmi les 40 % les plus pauvres de la population et pour l'ensemble de la population.
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	Proportion de personnes vivant avec un revenu inférieur de plus de 50 % au revenu moyen, ventilée par groupes d'âge, sexe et handicap
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.	Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables	
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats.
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, ventilée par groupes d'âge, sexe et personnes handicapées.
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique
	Pourcentage de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables	
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	Empreinte matérielle et empreinte matérielle par habitant.
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés.
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics.

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.	Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total ;
	Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total.
17.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.	Service de la dette en proportion des exportations de biens et services.
17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés.	Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés.
17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.	Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération ;
	Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion.

Objectif 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat

17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.	Total des recettes publiques (par source) en pourcentage du PIB ;
	Proportion du budget national financé par les impôts nationaux
17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés. Les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés.	Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	Nombre de pays ayant officiellement déclaré avoir mis en place des stratégies intégrées de développement à faible émission de carbone, résilientes face aux changements climatiques et prévoyant des mesures de réduction des risques de catastrophe (par exemple, un plan d'adaptation national, des politiques et mesures nationales visant à promouvoir la transition vers des substances et technologies respectueuses de l'environnement).

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.	Indicateur synthétique de l'efficacité de l'utilisation de l'azote.
14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.	Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable.

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.	Pourcentage de la surface émergée du globe couverte par des zones forestières.
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	Couverture forestière faisant l'objet d'une gestion durable.
15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.	Nombre de plans et mécanismes nationaux de développement intégrant la protection de la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes.

Objectif 16 :Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.	Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par groupe d'âge et sexe ;
	Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants (ventilé par groupes d'âge, sexe et causes) ;
	Pourcentage de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 derniers mois ;
	Proportion de personnes considérant que marcher seules dans la zone où elles vivent ne présente pas de risques.
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.	Pourcentage de personnes ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 derniers mois, ventilé par groupes d'âge, sexe, régions et groupes de population
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	Dépenses publiques primaires en pourcentage du budget initial approuvé, ventilées par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire).